



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n° 21 – janvier 2013

*Lieux de ségrégation sociale et
urbaine : tensions linguistiques et
didactiques ?*

Numéro dirigé par Marie-Madeleine
Bertucci

SOMMAIRE

Marie-Madeleine Bertucci : *Présentation.*

I. Manifestations sociolinguistiques de la ségrégation sociale et urbaine

Médéric Gasquet-Cyrus : *Perspectives dynamiques sur la ségrégation sociolinguistique en milieu urbain : le cas de Marseille.*

Mylène Lebon-Eyquem : *Débordements et reterritorialisation sociolinguistiques en milieu créole réunionnais.*

Rosa Pugliese, Valeria Villa : *Contraintes et tensions sociolinguistiques en Italie, pays d'immigration.*

Souheila Hedid : *Lorsque les représentations sociolinguistiques redessinent la ville. La mise en mots de la mobilité socio-spatiale. Le cas de Constantine.*

Isabelle Boyer : *Habiter la cité : expériences de ségrégation ou d'ouverture à l'autre ?*

II. Impact scolaire de la ségrégation linguistique et inégalité des langues

Marie-Madeleine Bertucci : *La diversité linguistique et culturelle à l'école de la périphérie : de facteur de ségrégation à instrument de l'inégalité des chances ?*

Véronique Nante, Cyril Trimaille : *À l'école, il y a bilinguisme et bilinguisme.*

Cécile Goï, Emmanuelle Huver : *Accueil des élèves migrants à l'école française : postures, représentations, pratiques ségrégatives et/ou inclusives ?*

Cécile Sabatier, Danièle Moore et Diane Dagenais : *Espaces urbains, compétences littératiées multimodales en immersion française au Canada.*

Compte rendu

Véronique Miguel-Addisu : *Auger N., Béal C., Demougin F. (éds.), 2012, Interactions et interculturalité : variété des corpus et des approches, Peter Lang, collection Langues, sociétés, cultures et apprentissages, Transversales n°31, Berne, 398 pages. ISBN 978-3-0343-1062-8.*

DÉBORDEMENTS ET RETERRITORIALISATION SOCIOLINGUISTIQUES EN MILIEU CRÉOLE RÉUNIONNAIS

Mylène LEBON-EYQUEM

Université de La Réunion - LCF, EA 4549

Introduction

Rien de plus surprenant, à priori, que le mot ségrégation dans la société réunionnaise. Tous les observateurs extérieurs et bon nombre de commentateurs vivant dans l'île louent son type de cohabitation des différents segments qui composent sa population. Colonisée en 1665, peuplée, comme les Antilles, d'agriculteurs et de marins français à la recherche de l'aventure d'outre-mer, elle a reçu une main d'œuvre servile originaire de Madagascar, d'Afrique de l'Est et du sous-continent indien. Après l'abolition de l'esclavage (1848) et la fin de l'Engagisme (1880), des personnes originaires d'Inde et de Chine puis des migrants des Comores sont venus diversifier le tableau. Chaque groupe a entamé une forme d'acculturation et la langue créole, qui s'est mise en place dès les premiers jours, est aujourd'hui parlée par toutes les composantes ethniques, avancée souvent comme le « ciment » de la communauté globale. Si chaque groupe ethnique reçoit un nom spécifique aux accents parfois péjoratifs (« Kaf », « Malbar », « Zarabe », « Yabs », « Komor », « Zorèy »), les anthropologues s'accordent cependant avec les administrateurs, les hommes d'affaires et mêmes les officiants des différentes religions pour dire que La Réunion est une île fondamentalement *créole*, diversifiée du point de vue de ses communautés, mais où d'une part le métissage est très réel et d'autre part la cohabitation se vit plutôt harmonieusement. Parler de ségrégation ou de discrimination dans cette île bénie de La Réunion semble donc incongru.

Et pourtant... une fois les satisfécits sur la paix interethnique formulés, une fois l'antienne de l'interculturalité réussie rabâchée, une fois que les chefs d'entreprise venus de Métropole ont dit leur bonheur d'être là plutôt qu'ailleurs, une vraie série de clivages apparaissent. Entre ceux qui sont nés dans l'île, les Créoles, et ceux qui y sont plus récemment arrivés et là, ce sont les Français de l'Hexagone (appelés « Zoreys ») et les ressortissants de Mayotte ou des Comores (« Komor ») qui sont le plus particulièrement visés. Ensuite d'autres distinctions opèrent : le DROM (Département Région d'Outre-Mer) a entamé sa sortie du temps colonial beaucoup plus tard que ses équivalents de la Caraïbe. Résultat : les routes, les infrastructures, les bâtiments scolaires et de santé, la télécommunication et autres signes de technicité et de modernité sont arrivés dans les trois ou quatre dernières décennies. Le corollaire de cette mise à niveau avec le reste de la France est l'urbanisation qui a frappé et qui frappe encore aujourd'hui même toutes les cités de l'île. Exode des ruraux, apparition de nouveaux quartiers et de cités résidentielles inconnues naguère, transformation en profondeur de l'habitat... la

sociologie réunionnaise est celle d'une énorme mutation en cours avec d'un côté, des agriculteurs et des campagnards âgés, continuant à vivre sur un mode conservateur mais découvrant les progrès de la vie moderne et de l'autre, des citoyens plus jeunes et souvent récemment urbanisés, qui se trouvent bousculés dans une modernité inquiétante, angoissante qu'ils doivent faire cohabiter avec une culture syncrétique traditionnelle.

Ce qui se note de l'anthropologie est lisible en linguistique. Selon le sens commun et une approche scientifique de bon aloi, La Réunion abrite une *diglossie* ordinaire qui voit se superposer deux langues structurellement et génétiquement proches, le créole, idiome majoritairement usité par les habitants natifs du pays et le français, possédant une indiscutable position de prestige. L'analyse structurale de conversations quotidiennes montre que ces deux « codes » établissent des contacts selon des configurations devenues classiques depuis les remarques des spécialistes structuralistes du bilinguisme, comme les emprunts, les alternances codiques ou les interférences. Cependant l'écoute sociolinguistique fine révèle la présence de mélanges de paroles, autrement plus complexes et originaux. Ces pratiques de « mêlements » et de débordements de parlers ont questionné les chercheurs qui ont dû opérer des changements épistémologiques et adopter de nouveaux concepts et notions pour décrire la situation réunionnaise. Ainsi, certains d'entre eux se sont tournés vers le schéma du continuum post-créole de DeCamp (1971) ou vers le concept d'interlecte, créé par Prudent (1981) sur le terrain martiniquais pour rendre compte de ces productions, qui s'avèrent parfois difficilement codifiables, mais que les Réunionnais eux-mêmes parviennent de plus en plus à identifier et qu'ils qualifient de paroles « maillées ». Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, les deux langues principales se retrouvaient dans une opposition polaire, et que les lectes intermédiaires faisaient l'objet d'anecdotes relevés, que la population désignait comme des créolismes, voici qu'avec le changement du rapport de force entre créole et français, les sociolinguistes soulignent une forme accrue de minoration, touchant à ces paroles intermédiaires. Les pratiques interlectales qui sembleraient à première vue mieux assumées par la communauté parlante, que d'aucuns déclarent légitimées et même parfois revendiquées par des humoristes, des artistes ou des personnalités locales, se retrouvent dans un enclos de ségrégation scolaire et normative qui mérite attention.

Portée par la revalorisation en cours des « langues et cultures régionales » de France, prenant le vent de la vogue littéraire et identitaire partie des Antilles, La Réunion affiche donc plus ouvertement sa *créolité* et, à côté d'une revendication croissante du patrimoine et des valeurs vernaculaires, le linguiste enregistre la profération d'un discours plus serein autour des formes mixtes, intermédiaires et mélangées. Toutefois dans cette contribution, nous prétendons mettre en évidence une réorganisation, une nouvelle territorialisation des « camps » sociolinguistiques. En effet la « décrispation culturelle » annoncée, l'apparente accalmie de la guerre des langues, relevées par les observateurs depuis 1990, ne sont pas de mise dans tous les contextes. Si l'on acquiert le droit au maillage franco-créole pour des contextes énonciatifs déterminés (la conversation informelle, la quotidienneté, l'humour, la publicité et la création littéraire), dès qu'il est question d'évaluer les usages langagiers pour des sujets sérieux ou dans des espaces institutionnels, les attitudes se modifient, le discours devient plus tendu : les formes intermédiaires retrouvent les stigmates autrefois affectés au basilecte, elles deviennent l'objet d'un interminable procès en pureté normative et se voient proscrites ou interdites.

Grande pourvoyeuse de normes, l'École rejette ces usages impropres, se lance dans la chasse aux formes « mixtes » et s'active plus que jamais à éradiquer les créolismes. L'usage du créole était répréhensible pour risque de non-acquisition du français. L'apparition des

« formes mélangées » dans ce lieu sensible révèle formellement l'échec de l'assimilation des normes métropolitaines et ne laisse même pas l'espoir d'une pratique d'une *autre* langue, fût-elle un patois ! L'irruption de quelque chose ni français ni créole condamne la communauté à sa rédhitoire indistinction. Et voici la dernière discrimination linguistique réunionnaise : à défaut d'un monolinguisme français sacralisé, les jeunes Réunionnais auraient pu exhiber les « mélanges ». Mais ces formes « non académiques », ne relevant ni du basilecte ni de l'acrolecte signent l'anomie définitive de cette société. Pratiquant dénigrement et exclusion, érigés en gardiens du temple de la langue française ou à minima du bon parler créole, les éducateurs et les censeurs partent en guerre contre la parole métisse.

Langues cantonnées et paroles débordantes : continuum et interlecte

La situation sociolinguistique réunionnaise a d'abord été caractérisée dans le concept de *diglossie*. C'est ainsi que, dans les années 1970, des linguistes comme Robert Chaudenson et Michel Carayol adoptent le modèle classique qu'avait proposé Charles Ferguson en 1959. Les « pères fondateurs de la linguistique réunionnaise » postulent l'existence de deux systèmes linguistiques pour couvrir l'ensemble de l'espace énonciatif d'un territoire selon une répartition stricte : la variété haute est réservée aux situations prestigieuses et officielles alors que la variété basse est reléguée à la communication informelle. En accord avec ce schéma canonique, ces chercheurs admettent que le français règne sur l'espace écrit, institutionnel, administratif et scolaire tandis qu'ils décrivent le créole comme langue de l'immédiateté et de l'oralité, réservée aux interactions privées ou populaires.

Mais très rapidement, le concept de diglossie est critiqué. Carayol et Chaudenson (1978) estiment que la complémentarité fonctionnelle des langues, posée comme l'un des caractères significatifs de la diglossie, n'est pas attestée à La Réunion. Ils montrent que les pratiques langagières ne remplissent jamais exactement des fonctions identiques et ne sont pas valorisées de la même façon. En effet, le français peut occuper la sphère privée :

selon le caractère de la conversation, bavardage quotidien ou sujet important, on voit s'inverser les pourcentages respectifs d'emploi du créole et du français ; si la plaisanterie est le domaine privilégié, voire presque exclusif du créole, en revanche ordre ou défense sont souvent exprimés en français par des adultes. (Carayol et Chaudenson, 1978 : 178)

Et dans certaines familles bourgeoises, le créole est même interdit notamment lorsque l'on s'adresse aux enfants. En outre, le basilecte peut être utilisé dans des administrations, à l'église et dans des activités professionnelles, notamment celles liées au commerce ou dans les discours d'hommes politiques.

Constatant les limites du concept de diglossie, Carayol et Chaudenson (1978) se tournent alors vers le modèle du continuum « qui ne semble pas exister dans les autres îles de la zone » (1978 : 183) et qui se caractérise

par la présence d'un « dia-système » bipolaire allant d'un « acrolecte » caractérisé par des formes socialement valorisées à un « basilecte » correspondant à l'état de langues dévalorisé socialement. (1978 : 182)

Ils avancent alors l'idée d'un mésolecte, hiérarchisé dans un scalogramme, et d'une corrélation entre usages de variétés existantes et facteurs ethniques. Quatre variétés du continuum sont alors définies :

- le français standard parlé par une infime partie de la population issue de milieu socioculturel favorisé provenant en majorité des Hauts du Sud (peuplement blanc) ;
- le français régional « langue seconde de la majorité de locuteurs bilingues réunionnais [...] et le plus souvent appris à l'école » (Carayol, 1977 : 45) ;
- le français créolisé ou créole des Hauts, utilisé surtout dans les Hauts de la région sud, de Saint-Pierre jusqu'à Saint-Joseph et très compréhensible pour un Métropolitain ;
- le créole, mobilisé par les populations noires et métissées des Bas, et qui possède peu de variantes.

Ainsi, le continuum est convoqué pour saisir de manière complexe la problématique du contact des langues, en prenant acte de l'existence d'une zone intermédiaire entre les deux pôles extrêmes, le français standard et le créole basilectal, ce qui ruine l'idée d'une diglossie « étanche », faite de langues homogènes et de strates qui ne se mélangent pas.

Toutefois, d'autres critiques vont se venir se surajouter. Certes, le matériau langagier n'est plus simplement binarisé et les analyses ne s'enlissent plus dans l'hypothèse réductrice d'une énonciation répartie en distribution complémentaire. Mais la volonté de trouver des critères indiscutables pour identifier les langues et les variétés n'est pas abandonnée pour autant. Selon Cellier par exemple, il ne semble pas indiqué de réaliser des catégorisations et d'ériger des frontières linguistiques nettes dans une situation de contact de langues, régie par de la variation qui par nature s'avère peu prédictible :

L'utilisation actuelle du concept liée à la représentation de la variation par scalogramme conduit à poser le principe de « frontière linguistique ». Il est curieux que la variation mène à la notion de continuité linguistique alors que l'on sait que si la langue est un système, tous les micro-systèmes de cet ensemble ne varient pas de la même façon. (Cellier, 1985 : 134)

En outre, pour ce linguiste, la terminologie utilisée (*français créolisé, français régional*) reprend, dans la désignation des variétés, l'ordre des valorisations épilinguistiques par rapport à la langue dominante. Il s'interroge alors sur les critères qui accèdent les concepts mobilisés et qui lui semblent trop peu nombreux pour valider la différenciation du système :

Ainsi le créole acrolectal a-t-il été dénommé d'abord « créole francisé ». Mais quelle réalité accorder à ces « variétés » ? Ne sont-elles pas uniquement le résultat d'une projection socio-symbolique de quelques éléments structurels : une intonation, un marqueur syntaxique, quelques mots de vocabulaire ? (Cellier, 1985 : 695)

Enfin, pratiqué avec la rigueur des modèles mathématiques à partir de relevés affectés de valeurs relatives, le modèle devient vite approximatif dès lors qu'il doit intégrer un grand nombre de variantes, comme le signale Chaudenson lui-même (1992). C'est pourquoi le traitement scalaire ne s'avère pas le plus adapté pour traiter les productions réunionnaises.

Plus de trente ans après les premiers travaux sur le continuum, la société réunionnaise a considérablement évolué et ses contacts avec la France hexagonale se sont multipliés. L'île bénéficie de liaisons d'avion multi-quotidiennes mais aussi d'un réseau de radio et de télévision extrêmement performant. Les Techniques de l'Information et de la Communication ont fait irruption à l'échelle locale et leur propagation se fait sur un rythme effréné. Le recensement téléphonique et informatique révèle des indicateurs comparables à ceux des villes françaises les plus développées. Les quartiers et régions qui se caractérisaient naguère par leur inaccessibilité ne connaissent plus l'isolement. En parallèle, le parc automobile a plus que quadruplé en 30 ans, le réseau routier s'est accru et amélioré et toutes les infrastructures se sont considérablement modernisées. La colonie qui voyait croître des quartiers ruraux isolés et autarciques est devenue une Région de l'outre-mer français où les hommes, les biens et les paroles circulent à grande vitesse et ce, dans une tonalité urbaine.

Ces changements récents et brutaux surviennent dans un pays créole qui cultivait ses valeurs ancestrales et l'on constate un télescopage entre tradition et modernité (Simonin, 2001) qui touche le social, le moral, le comportemental et, bien évidemment, le linguistique. Démographie scolaire oblige, la langue française, qui se cantonnait auparavant aux classes privilégiées, s'est élargie progressivement à des couches moyennes. Mais le phénomène ne touche pas que la quantité des locuteurs. On constate que dans leurs conversations quotidiennes, les Réunionnais ne se limitent plus uniquement au français ou au créole selon les fameux paramétrages de Ferguson, et qu'ils laissent apparaître, selon les termes de l'époque, des codes switching, des emprunts et des interférences, qui seront rangés plus tard selon une très large gamme de variation et s'organisent selon des configurations très originales. Ainsi dans l'exemple suivant, *son momon est bandé ek li* (sa mère est fâchée avec elle), la copule, en français¹ est insérée dans une unité majoritairement en créole basilectal, engendrant alors une hybridation insolite. Pour Gudrun Ledegen,

les pratiques mélangeantes, alternantes ont pris de l'ampleur : la comparaison d'enregistrements établis en 1978-1980 dans le cadre de l'Atlas linguistique de La Réunion, avec des corpus d'aujourd'hui (2000-2008 ; Valirun) montre qu'on mélange davantage et de façon plus diverse. (2010 : 114)

Partis en quête de descriptions plus précises, les linguistes (Bavoux, 2000 et 2001 ; Dupuis, 2000 et 2001 ; Ledegen, 2001 et 2010 ; Lebon-Eyquem, 2004 ; Lauret, 2011) observent de nouveaux modes de parler des lycéens et des étudiants qui se présentent souvent « comme un mélange de créole, de français (plus particulièrement “jeune” et familier) et de quelques termes anglais » (Ledegen, 2010 : 117). Dans les classes également, de nouvelles formes de métissages d'énoncés sont relevés (Wharton, 2003a, 2003b, 2006 ; Georger, 2004 et 2005 ; Lebon-Eyquem, 2007, 2010a et 2010b).

Au moment même où le constat est fait que les variétés intermédiaires sont bien moins structurées, hiérarchisées et prédictibles que le prévoit le concept de continuum, les observateurs se rendent compte qu'un métissage massif rend délicat l'utilisation ordinaire des ethnonymes « Kaf », « Malbar », « Chinois », « Zarab » ou même « Zorèy ». Par conséquent établir la corrélation entre usages linguistiques et ethnicité et identifier aussi clairement qu'auparavant un parler des « Hauts » et un français créolisé devenait quasiment chose impossible. La description linguistique délaisse alors le concept de continuum. Simonin choisit d'appréhender les productions réunionnaises dans leur dynamique interactionnelle et les range dans un « *parler réunionnais émergent* » (2001 : 87).

À la lumière des travaux de Prudent, qui rejoint l'Université de La Réunion en 2010, une autre étape sera franchie. Arrivant avec un paradigme dynamique élaboré à l'écoute des locuteurs des créoles des Antilles, il propose un nouveau cadre théorique, des analyses et des méthodes nouvelles sous tendues par les concepts de sociogenèse, de macrosystème et d'interlecte. Le macro-système est la formule qui désigne l'ensemble des lectes qui assument la communication dans ce qu'on appelait précédemment la diglossie ou le continuum. On n'oppose plus seulement basilecte à acrolecte dans un face à face conflictuel, on découvre que les paroles débordent des cadres grammaticaux assignés de manière rigide par des descriptivistes structuralistes et le macro-système réunionnais devient alors la langue réunionnaise ou plus court le « réunionnais » (Lebon-Eyquem, 2004 ; Georger, 2004 et 2005). Le caractère labile et mouvant des formes et des énoncés est totalement reconnu et la matérialité des formes interlectales c'est-à-dire « cet ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (Prudent, 1981 : 31) est adoptée par beaucoup de chercheurs : Wharton, 2003a, 2003b, 2005 ; Ledegen, 2010 ; Lebon-

¹ Si la copule avait été en créole, on aurait eu « lé » (au lieu de « est »).

Eyquem, 2004, 2007, 2008a, 2008b, 2010a et 2010b ; Souprayen-Cavery, 2005, 2010 ; Georger, 2004, 2005, 2011 ; Rapanoël, 2007, ; Adelin, 2008a, 2008b).

Gudrun Ledegen parle « d'avènement de l'interlecte » (2003 : 183), de « logique interlectale » (2010 : 116) ou encore de « dynamique interlectale » (2010 : 119).

Alors qu'une dizaine d'années auparavant, on en était aux oppositions tranchées, les Réunionnais eux-mêmes identifient les productions mélangées dans les usages quotidiens (Najède, 2004 ; Prudent, 2005 ; Lebon-Eyquem, 2007, 2008a, 2008b, 2010a et 2010b ; Noël, 2012) alors qu'elles n'étaient que peu relevées et conscientisées, il y seulement 6-7 ans (Lebon-Eyquem, 2004). En outre, il y a encore peu, les formes interlectales faisaient fréquemment l'objet de stigmatisations et étaient caractérisées par des axiologiques fortement dévalorisants (Rapanoël, 2007 ; Adelin, 2008b). Des enquêtes réalisées auprès de locuteurs réunionnais de plusieurs générations en 2003 (Lebon-Eyquem, 2004) montrent que les mélanges étaient considérés par 75 % des enquêtés comme du « mauvais créole », « du créole fabriqué », « du créole inventé », « français makot » (makot signifiant sale en créole réunionnais), du « français cochon », du « mauvais français ». Le même corpus présenté au même type d'informateurs (mêmes classes d'âges, même milieu socio-professionnel, mêmes compétences dans les langues en présence) en février 2012, ne fait l'objet d'évaluatifs minorants que pour que 30 % des enquêtés. Une grande majorité des personnes interrogées estime qu'il s'agit d'énoncés « en français et en créole », « mixtes », « de pratiques mélangeantes », « de mélanges », « de mixage » et admet leur légitimité communicative. Ces résultats sont confirmés par ceux de Noël qui indique que pour certains de ses témoins,

« le mélange est largement positif, il est une véritable richesse », « le mélange est une situation tout à fait naturelle : c'est une habitude prise depuis longtemps », « un compromis langagier ou une situation tout à fait courante du fait de la mixité langagière des familles ». (2012 : 115)

Le créole quant à lui, connaît également quelques avancées au niveau institutionnel. Dans le cadre de la LOUM², les ministres de l'Éducation et de l'Outre-Mer octroyaient en octobre 2002, le statut officiel de langue régionale aux quatre créoles des DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Ce discours ministériel, attendu ardemment depuis la départementalisation par les militants créolistes, identifie dès lors les langues et les cultures des départements d'Amérique et de l'Océan Indien « comme susceptibles de bénéficier de droits à l'intérieur de l'État » (Fattier, 2001 : 156). À La Réunion, cette décision a été assurément accueillie comme un considérable infléchissement de la politique linguistique française en faveur des créoles. Les mesures institutionnelles prises dans la foulée ont d'ailleurs semblé le confirmer : en 2001, un CAPES de LCR est créé, suivi d'un CRPE spécial bilingue - langue régionale, s'ajoutant aux habilitations en LCR. En 2002, une licence de créole voit le jour à l'Université réunionnaise. En 2012, l'offre de formation s'enrichit d'un master métier de l'enseignement spécialité *langue et culture régionale créole - enseignement*. Dans l'enseignement secondaire, certains collèges et lycées de l'île proposent l'option LCR mise en place depuis la rentrée scolaire 2000.

L'heure serait à l'apaisement, à l'atténuation du conflit linguistique. Bavoux évoquait déjà une décrispation des opinions concernant les productions interlectales au début des années 2000 :

en dehors des discours idéologiques, l'heure est partout semble-t-il, à la décrispation. Les représentations pragmatiques l'emportent souvent sur les idéologies. On note en particulier que le contact avec le ou les standards est vécu sur un mode moins conflictuel que naguère, notamment en milieu urbain. L'idée d'un métissage des langues et des

² La Loi d'Orientation pour l'outre-mer.

cultures fait son chemin, rendant obsolète l'image d'un individu enfermé dans son vernaculaire.

Partout se sont développées des représentations du créole mélangé. D'abord négatives, celles-ci ont peu à peu pris un caractère positif. Après avoir été perçu comme un signe de dégénérescence, comme un danger d'ordre linguistique et culturel, le mélange signale la modernité, l'urbanité et l'ouverture au monde. (2002 : 74)

En 2007, Rapanoël constatait que ses témoins adoptent une attitude positive à l'égard de la pratique du discours mixte. Même si l'ambivalence dans les jugements des locuteurs est toujours soulignée, cette tendance semble se confirmer, en particulier chez les jeunes : trois années plus tard en effet, selon Gudrun Ledegen,

encore vécu de façon très diglossique dans les années soixante-dix et par la génération des grands parents d'aujourd'hui, le mélange est toutefois accepté, justifié par près de la moitié de ladite génération. Quant aux parents, ils vivent de façon plutôt harmonieuse ces pratiques (...). Enfin, les enfants sont en grande majorité ouverts à ces pratiques mélangeantes, vivant une coexistence beaucoup plus pacifique des langues française et créole à La Réunion, et de ce fait, donnant davantage de légitimité au mélange. (2010 : 118-119).

Persistance des approches « naturalisant la domination sociale »

Les linguistes en auraient-ils fini avec la vision dichotomique des langues, les analyses binaires, « les catégorisations sociales à base plutôt “ethniques” et “stratificatoires” (les riches/les pauvres) (de Robillard, 2002 : 51) pour mieux appréhender le macro-système dans son ensemble et adopter « une *vision holistique et intégrée* » (Prudent, 2005 : 369) ?

Il semblerait que non : le concept d'interlecte si présent dans les discours scientifiques ne serait pas aussi bien saisi que le laissent penser les productions scientifiques et la situation sociolinguistique locale ne serait pas totalement comprise dans toute sa complexité. En effet, pour un certain nombre de linguistes (Wharton, 2005, 2006 ; Georger, 2005 et 2011), l'approche interlectale peut être associée aux approches en vigueur dans les contextes plurilingues, notamment européen puisqu'elles prônent toutes deux la reconnaissance et la valorisation des mélanges. Aussi, ont été transférées sur le terrain réunionnais des notions et concepts comme les « parlars bilingues », « les marques transcodiques » (Lüdi et Py, 1986 ; Oesh-Serra et Py, 1996), caractéristiques des échanges bilingues comprenant des alternances de codes, des emprunts et des calques et fonctionnant comme une macro-catégorie rassemblant toutes les traces discursives de la présence d'une autre langue dans le répertoire verbal. La « compétence plurilingue » définie comme « la compétence à communiquer langagièrement (...) possédée par un acteur qui maîtrise, à des degrés divers, plusieurs langues » (Coste, Moore et Zarate, 1997 : 12) a été aussi mobilisée dans le contexte local.

Toutefois, selon de Robillard, ces deux approches sont incompatibles en raison de leurs différences fondamentales au niveau épistémologique, de la démarche adoptée, du positionnement et de point de vue du chercheur :

« Parler bilingue » et « interlecte » constituent donc deux choix politiques, deux regards, enracinés dans des historicités différentes, plus que deux « objets » « descriptibles » sereinement et de manière acceptable pour tous. (à paraître)

Les tenants des « échanges bilingues » et des « séquences potentiellement acquisitionnelles » (Py, 2004), bien qu'ils s'en défendent, n'échappent pas aux logiques étroitement structuralistes, comme le souligne de Robillard :

rien, de la panoplie structuraliste, ne manque dans cette approche du « parler bilingue » : l'importance des « traces » (2004, 1996³), des « marques », sans expliciter qui interprète quoi, pourquoi, comment, pour leur donner le statut de marques (1992) (sauf à soutenir que les marques sont des « en-soi » indépendants de tout observateur. (de Robillard, à paraître)

La langue est conçue comme un système autonome et réifiée et il s'agit de rechercher dans les énoncés mélangés, les caractéristiques des langues dites normées. En voulant repérer les alternances codiques et autres phénomènes attestés fréquemment dans les situations de contacts de langues, l'on considère que le matériau langagier étudié se fragmente en différentes composantes des systèmes dits « autonomes » et circonscrits :

Depuis qu'ils ont commencé à s'intéresser à ce type de discours, les linguistes n'ont eu de cesse de tenter de retrouver des fragments de langues « pures » dans les mélanges les plus complexes et intriqués, à la granulométrie la plus infime. Pour tenter d'y parvenir, un peu comme quelqu'un qui voudrait démontrer que du taboulé, ce sont simplement des composants séparés, accidentellement mélangés, ils ont découpé les « mélanges » en segments de plus en plus petits (phrases ou périodes, mots, morphèmes...) pour tenter de montrer que, sous l'apparence de mixité, on pouvait toujours retrouver les systèmes de départ, ce qui a fait passer, on s'en souvient, du code switching au code mixing, etc. (de Robillard, 2007 : 27)

On se met à vouloir tracer des frontières, à trouver des règles, à binariser les productions et à les envisager comme stables alors que l'interlecte se propose de les fluidifier et de les considérer comme dynamiques. Les chercheurs réunionnais, en majorité, bien qu'ils concèdent que la proximité génétique du créole et du français et l'absence de norme unique du basilecte rendent problématique la référence au cadre théorique du switching, persistent à l'utiliser :

*Prenons en effet l'exemple suivant « C'est la route qui **amen Sinpol** ». Cette transcription marque une alternance codique (français puis créole) intraphrastique. En créole, on dirait : « semin (la i amen (anou) Sinpol) ». En français standard : « c'est la route qui amène- conduit-va à Saint-Paul ». De sorte que l'on pourrait tout aussi bien transcrire en français « c'est la route qui amène Saint-Paul », marquant ainsi, non plus une alternance codique mais une variante de contact causée par l'omission de la préposition « à » dans l'énoncé français. Difficile de rejeter l'une ou l'autre de ces deux prépositions. (Wharton, 2003b : 4)*

Les limites de ce type d'analyse, qui vise à catégoriser finement les énoncés avec des outils de la linguistique structurale, sont d'autant saillantes que le créole n'est pas une « langue comme les autres » (Prudent, 2005 : 360) :

Une de mes hypothèses majeures est que le créole, qu'il soit martiniquais ou réunionnais, ne mérite pas d'être traité comme n'importe quelle autre langue « souveraine » dans une situation plurilingue (...). Il ne s'agit pas de cultiver à l'excès une quelconque exception linguistique domienne, mais j'ai peu à peu acquis la conviction que les communautés de l'outre-mer français, qui ont traversé une colonisation de trois siècles et demi, sans jamais couper le cordon avec leur métropole ni leur matrilacte, possèdent une originalité communicative et structurale réelle (...). Convaincu que la cohabitation d'un créole et de sa langue de référence dans une communauté d'outre-mer relève d'une configuration sociolinguistique spécifique, j'estime qu'elle entraîne à la fois

³ Dans cet extrait, l'auteur fait référence à Py B., 1994, « Le parler bilingue », in *Multiculture et éducation en Europe*, C. Allemann-Ghionda, éd. Peter Lang, p.105-112.

un fonctionnement linguistique particulier et un ensemble de comportements propres de locuteurs. (Prudent, 2005 : 360-361)

C'est pourquoi, selon de Robillard, les mélanges ne peuvent apparaître comme « ordonnés, fonctionnalisés, sémantisés » (à paraître) et il remet en question le statut que leur confèrent certains linguistes spécialistes des situations plurilingues. En outre, il récuse la vision bien trop angéliste des échanges, qui passe trop souvent sous silence les conflits :

Là où chez L. F. Prudent l'interlecte est explicitement le lieu de la rencontre et du conflit, les objectifs de l'interaction sont plus angélistes chez B. Py, qui redoute, au pire, des « ambiguïtés », en semblant certain que le travail discursif dépassera ces problèmes, dans une sorte d'inéluctable happy end discursif et linguistique. On pourrait pourtant également soutenir que peu de chose n'oppose L. F. Prudent et B. Py, car il est certain que B. Py est bien conscient que les interactions bilingues ont une dimension historique, qu'elles peuvent conduire au conflit, qu'elles ont une dimension politique, etc. car cela donne cohérence à bien des aspects de ses travaux. Cela fait cependant une différence importante lorsque ces dimensions sont explicitées (comment un sociolinguiste pourrait-il penser le contraire ?), comme elles le sont chez L.-F. Prudent, ne serait-ce que parce que cela évite, chez les lecteurs peu au fait des situations de contact, une idéalisation et une angélisation trop fréquentes des situations plurilingues et pluriculturelles, avec des effets sur la façon de leur donner de l'intelligibilité, sur la façon de penser des stratégies de politique linguistique et des stratégies didactiques, qui, à éviter d'évoquer le conflit, ne le font pas disparaître. (à paraître)

Ainsi, si depuis quelques années l'interlecte est souvent mentionné dans la littérature par beaucoup de chercheurs souhaitant mettre en avant leur volonté de considérer l'hétérogénéité linguistique et d'étudier la langue dans toute sa variété et sa complexité, sa mise en œuvre dans les analyses reste problématique. En effet, lors des descriptions des pratiques langagières, son utilisation ne s'est pas accompagnée du virage épistémologique pourtant nécessaire. Bien qu'ils s'en défendent, certains linguistes (et notamment les tenants de l'approche plurilingue) continuent à rechercher des structures et des règles dans de la parole traversée par des conflits sociaux, raciaux et symboliques, à définir des segments, à vouloir les étiqueter, révélant leur nostalgie pour un modèle de langue pur, clair et précis. Cette orientation stabilisante et prédictibiliste, ces découpages de signifiants en tranches fines prennent pour référence le français parce qu'il est plus facilement identifiable. Le basilecte est alors caractérisé de façon soustractive et différentielle, ce qui ne manque pas d'asseoir le pouvoir de la langue dominante,

en considérant comme normal et peut-être souhaitable que les langues soient « pures », et en continuant à prendre comme repère incontesté la langue dominante, donc en invisibilisant, ou en naturalisant la domination sociale, l'intégrant à une théorisation pourtant à prétention descriptive. (de Robillard, à paraître)

Nous sommes bien loin de l'approche globalisante du macro-système :

on perçoit bien l'écart avec le point de vue interlectal, qui, au contraire, pose comme point de repère central l'indétermination de l'interlecte et des langues en général, pour poser ensuite seulement les pôles "acrolectal" et "basilectal" comme des représentations idéalisées dont la fonction est d'organiser une échelle de valeurs socio-linguistiques. (de Robillard, à paraître)

Le changement de lignes du conflit linguistique

Quant aux locuteurs, assumerait-ils mieux leur communication de type interlectal constituant leur pratique commune ? Les conflits linguistiques se seraient-ils apaisés en raison d'une pulsion de métissage linguistique et culturel et d'un besoin de syncrétisme ?

Si les locuteurs réunionnais reconnaissent de plus en plus la légitimité communicative des formes interlectales ou créoles, s'ils considèrent la zone interlectale comme un espace de discours où « quotidiennement, (ils) « prennent des risques », où ils s'essaient à réussir leurs prises de parole en contestant plus ou moins consciemment les normes établies » (Prudent, 2005 : 374), ce n'est que dans certains espaces et dans certains contextes.

Certes, les énoncés métis et créole se risquent à apparaître dans l'espace public où ils n'étaient guère admis auparavant et ce, sous leur version écrite, sous forme d'affiches, de tracts, de spots télévisuels. Certes, les enquêtes sur l'efficacité pragmatique des enseignes commerciales et autres encarts publicitaires montrent que les Réunionnais admettent apprécier le créole ou les formes hybrides, parce qu'ils les trouvent « attrayants, marrants, sympathiques, conviviaux et folkloriques », et les enquêtés conviennent se sentir heureux et fiers de voir respecter ainsi leur identité réunionnaise (Lebon-Eyquem, 2008a). Même lorsque les énoncés constituent des écarts par rapport à la norme du créole et du français, ils sont acceptés et peuvent même constituer des références en la matière : ainsi, le slogan « la dodo lé la » vantant les mérites d'une bière locale, malgré sa grammaire interlectale que certains identifient comme « bancale », s'est imposé et a imprimé définitivement sa marque à l'espace publicitaire réunionnais. Il n'existe pas une commune ou un quartier de l'île qui ne possède pas sur leurs murs, la peinture de ce slogan accompagné du gros oiseau aux ailes atrophiées, le dodo, surtout emblématique de l'île sœur, Maurice. Même les formes fantaisistes, comprenant des imbrications insolites, ou hyper-minimalistes avec une touche humoristique voire grotesque, sont intégrées parce que considérées comme participant à la création d'une connivence et à la manifestation de l'intérêt porté à la langue et à la culture locale. Cette manière de parler semble parfois même jubilatoire. L'interlecte représenterait alors « une zone de pratiques de parole relativement sûre, un lieu d'expérimentation des direx nouveaux, un repaire confortable d'identité et de solidarité » (Prudent, Mérida, 1984 : 45).

Cependant, la plupart des personnes consultées nie totalement l'impact de ces enseignes interlectales sur leurs achats et refuse de les considérer comme déterminantes sur leur comportement de consommateurs, minimisant alors leurs retombées. Ainsi, les énoncés mélangés sont cantonnés à des fonctions comme amuser, séduire les clients, créer de la connivence et émouvoir et sont admis comme vecteurs de plaisir. Leur assigner des enjeux sérieux semble risqué car cela leur octroierait trop d'importance et pourrait concurrencer le français dans la place prestigieuse qu'il occupe. Si dans les usages, le schéma diglossique canonique est remis en cause, il reste pourtant très prégnant dans les représentations des locuteurs. L'épilinguistique des Réunionnais continue d'assigner un statut de langue basse dominée au créole et de langue haute au français qui s'impose toujours lorsque l'on touche à la réflexion, à l'abstraction et à l'officiel. Les formes intermédiaires deviennent l'objet d'une forte stigmatisation, tournant même au procès identitaire.

Autres exemples évoquant le double visage de la communauté réunionnaise : en 2000, Jean-Paul Virapoullé, sénateur maire de Saint-André, pour manifester son opposition à la bi-départementalisation, brandissait le slogan « **Koup pa nou** » (ne nous coupez pas, ne séparez pas le département en deux). Quelques mois plus tard, cette inscription figure sur la stèle érigée et installée au centre de Saint-André et devient emblématique du combat mené alors. La mairie de Saint-Denis, en janvier 2007, annonce à ses administrés les travaux effectués au Petit Marché en affichant : « **p'ti marché i refé** » (on refait le petit marché). En 2008, le nouveau maire adoptera ce slogan, totalement admis par la majorité des Dionysiens. En

revanche, lorsqu'en 2010, il va se risquer à signer la charte des communes bilingues initiée par Lofis la Lang Kréol La Rényon⁴ qui consiste à « promouvoir, reconnaître et valoriser le créole sans pour autant minimiser la place de la langue française dans la société réunionnaise »⁵, on assistera à une levée de boucliers. Inspirée de la charte de la langue bretonne, la charte des communes bilingues comprend vingt points (au lieu de quarante en Bretagne). Parmi eux, on compte les formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance, décès, etc.), la mise en place de panneaux de signalisation routière bilingues, les papiers à en-tête bilingues, l'éditorial du journal municipal bilingue, l'accueil du public en français et en créole, la célébration de mariages ou de baptêmes républicains dans les deux langues ou encore la signalétique bilingue. C'est surtout l'installation par le maire de Saint Denis fin octobre 2010, à l'entrée Est de la ville, du premier panneau signalétique en créole avec la mention du nom de la capitale (« Sin-Dni ») qui va susciter de violentes réactions sur les ondes radiophoniques locales ou dans le courrier des lecteurs des différents quotidiens.

Il est à noter que depuis les années 1970, chaque événement relatif à la promotion du créole, entraîne de sévères critiques de la part d'une minorité de Réunionnais (dans la presse écrite le plus fréquemment) et qui selon certains chercheurs relèveraient de la « *névrose* » (Neu Alternheimer, Marimoutou et Baggioni, 1988 : 166) :

dès les premières parutions d'œuvres littéraires d'expression créole adoptant pour l'essentiel Lékritir 77, ce fut un tollé dans la petite bourgeoisie de fonctionnaires bilingues dominant la scène intellectuelle et politique dans l'île. La presse locale se fit l'écho de réactions violentes, notamment dans le courrier des lecteurs. (Neu-Alternheimer, Marimoutou et Baggioni, 1988 : 170)

On aurait pu alors penser que les propos tenus sur le panneau signalétique s'apparenteraient à ce type de communication et seraient surtout le fait d'une petite partie de locuteurs, et ce, d'autant plus que certains présidents d'associations⁶ (comme Christian Vittori, farouchement opposé à la promotion, à la codification et à l'enseignement du créole et plus généralement à toute forme d'officialisation de cette langue) ont largement fait part de leur forte désapprobation dans les journaux.

Afin de ne pas prendre uniquement appui sur ce qui peut être vu comme « *une terrible campagne de dénigrement* » (Baggioni, 1989 : 149), des enquêtes ont été réalisées fin 2010, auprès d'une centaine de témoins du Nord et de l'Est de l'île (de générations, d'âges et de milieux socio-culturels différents) qui ont été invités à donner leur opinion sur les publicités en créole et sur le panneau signalétique à l'entrée de la capitale (Lebon-Eyquem, à paraître). Certes, ces travaux sont loin de constituer des enquêtes à grande échelle mais ils ont permis d'esquisser des grandes tendances. 80 % des personnes interrogées admettent que les énoncés créoles et interlectaux s'inscrivent dans une économie marchande, même s'ils s'avèrent

⁴ « Lofis de la Lang Kréol La Rényon » est une structure fédératrice, présidée par Axel Gauvin et créée le 3 mars 2006 après les États Généraux de la culture qui ont eu lieu à l'Hôtel de la Région, à Saint-Denis. Elle est soutenue par plusieurs associations (Tangol, UDIR, Met Ensemb, Tikouti, Inn ti manzé po lö kër....). Le programme d'action de Lofis s'articule autour de trois grands axes

- un observatoire des langues ;
- un travail linguistique « d'aménagement » des graphies, du vocabulaire et de sa syntaxe ;
- une valorisation de la langue notamment par des publications et un travail sur sa représentation.

⁵ Présentation de Lofis : <http://www.ville-port.re/portail/index.php?id=648>

⁶ Parmi ces associations, on compte, entre autres, le CDLF (Collectif pour la Défense de la Langue Française), dont le président est un instituteur du Sud de l'île, M. Philippe et le CRPDEEIC (Collectif Réunionnais des Parents pour la Défense de l'Éducation des Enfants et de l'Instruction Civique) dont le président est l'éditeur C. Vittori.

disparates et hétérogènes tant au niveau linguistique que graphique, ce qui confirme les résultats obtenus lors des premières enquêtes concernant les enseignes commerciales (Lebon-Eyquem, 2008a). Cette revendication identitaire s'affirme avec force et met en avant, là aussi, l'image de la pluralité et de la richesse du métissage. En revanche, 90 % de ces mêmes témoins stigmatisent fortement le panneau dyonisien en créole. Sa légitimité et son utilité sont fortement remises en question respectivement par 45 % et 55 % des enquêtés et il est même suspecté de grever fortement le budget de la commune. Les évaluateurs affectifs dévalorisants affluent : on le juge « ridicule », « honteux », « insupportable », « inadmissible », « déshonorant », abaissant ». On le qualifie de « charabia », de « drame linguistique ». On déplore sa graphie phonologique (45 %), accusée d'être à l'origine des nombreuses erreurs orthographiques. Les lieux communs concernant le créole qui sévissaient déjà il y a plus de trente ans (Gueunier *et al.*, 1978), réapparaissent alors. On dénie au basilecte le statut de langue et il est alors rendu responsable de tous les maux : favoriser l'illettrisme, constituer un véritable handicap à l'acquisition du français, ruiner la réussite professionnelle et personnelle.

Ainsi, la communauté réunionnaise semble osciller entre deux positionnements antagonistes clairement identifiés par de Robillard :

lorsqu'on se trouve dans un climat de coopération, d'entente, on s'accommode facilement de la différence, du flou, et il est non seulement acceptable mais bienvenu (signe de connivence) de mélanger les éléments en provenance de zones, par exemple, proches du pôle supérieur, et d'autres venant du pôle inférieur. C'est d'ailleurs une façon pour les bilingues de se dire en permanence, par le biais de ce mélange de codes, qu'ils font bien partie de la même communauté, et non pas de la communauté des francophones seuls, ou celle des unilingues créolophones. Lorsque c'est le conflit qui prédomine, on peut avoir tendance à « durcir » les choses. (2002 : 41)

Lors de situations informelles, les locuteurs usent de lectes qui s'adaptent, se déforment et qui permettent de se dire avec beaucoup de liberté. Les locuteurs bénéficient d'une grande latitude puisque originellement, c'est le créole qui assumait ces fonctions et n'étant pas standardisé et codifié à l'aide d'une norme unique, il ne cesse d'évoluer, influencé par les changements sociétaux. Cette souplesse le conduit à contester la domination du français en négociant ses frontières avec l'acrolecte, ce qui engendre des configurations originales et complexes. Ce n'est pas uniquement parce qu'ils ne maîtrisent pas les langues en présence que les Réunionnais se servent de l'interlecte mais parce que cette manière de parler constitue un style, un nouveau flux textuel, un nouveau rythme et ce, grâce à des nouvelles associations qui leur permettent d'établir un type de communication privilégiée. Ils assument d'autant plus les « mélanges » que ces derniers possèdent à présent une légitimité scientifique et que le métissage, associé à l'idée de l'harmonie des cultures et des langues donne à voir une image idéalisée et très attractive de la société réunionnaise. Ainsi, sur le site du comité régional du tourisme de La Réunion⁷, l'île est présentée ainsi :

Métissage des populations, de l'architecture, des saveurs, des rites et des cultures, et même des religions...L'âme de La Réunion, c'est avant tout celle de ses habitants qui ont su façonner leur vivre-ensemble sans gommer la richesse de leurs racines.

Dans l'espace informel, l'interlecte apporte une réponse satisfaisante aux besoins pragmatiques des Réunionnais et comble leurs fantasmes et désirs d'une société idéalisée.

En revanche, dans les circonstances formelles, la plupart du temps, la nécessité d'une langue « dure » (de Robillard, 2002 : 40) se fait davantage sentir et c'est au français qu'est dévolue cette place depuis le début de la créolisation. Dès que le créole et l'interlecte investissent cet espace, ils entrent en concurrence avec la langue prestigieuse, écrite,

⁷ <http://www.reunion.fr/menu-thematique/la-reunion-un-monde-metisse.html>

standardisée et s'engage alors un combat inégal. Les affrontements sont violents et l'acrolecte continue à s'imposer sans céder une miette de son territoire, aidé pour cela par l'idéologie dominante qui véhicule une vision erronée des langues et de leur enseignement-apprentissage.

C'est au sein de l'espace scolaire que le combat est particulièrement féroce.

L'école, lieu stratégique du nouvel ordre diglossique

L'un des lieux fondateurs de cette hiérarchie diglossique reste l'école. Régi par les normes institutionnelles, le français se fait encore plus prégnant dans l'espace scolaire qui véhicule une idéologie monolingue. Lieu clos, ne supportant pas les différences, le flou, l'approximatif, il tend à les niveler, créant de « l'identique, du fait de sa tendance à l'uniformisation » (Bertucci, 2010 : 179).

Alors que certains petits Réunionnais ont commencé à parler en créole et qu'ils laissent entendre bon nombre de formes mélangées, ils sont évalués par des étalons métropolitains, reposant sur une norme française écrite, ce qui signifie qu'il est attendu d'eux les mêmes performances, au même moment, que leurs pairs de l'Hexagone. Dès lors, les capacités réelles des insulaires seront masquées et les évaluateurs ne retiendront qu'une maîtrise inégale du français et des pratiques interlectales (Lebon-Eyquem et Robert, 2012) jugées fautives. Au « bain linguistique tout français », préconisé lors des formations des maîtres dans les années 1970, a succédé une didactique du contrastif, de la conscience phonologique et de la saine séparation des systèmes linguistiques. Si l'on ne peut dans un premier temps que louer la progression des méthodes et techniques d'enseignement liées aux avancées de la linguistique, il faut bien établir, là aussi, les manques d'une approche plurilingue « importée » sans réelle adaptation. Reposant sur les découvertes relatives au bilinguisme en Suisse, au Canada ou dans d'autres pays, les chercheurs expérimentateurs multiplient les évocations des L1 et des L2, des bouées transcodiques et des transferts et compensations se déroulant dans la L1 qui réapparaîtraient quasi mécaniquement en L2. La question théorique n'est pas si simple lorsque l'on admet l'approche interlectale et le fait est que les résultats pratiques ne seront guère convaincants. Même lorsque le programme scolaire est adapté, ou aménagé, même lorsque le maître improvise une classe bilingue, même lorsqu'un coin de la classe est investi d'une légitimité créole (avec un ameublement, une marionnette ou toutes sortes de symboles de la L1) et que la progression en français est échelonnée selon un autre agenda, on se rend bien compte que c'est l'attitude vis-à-vis des formes interlectales qui est le point clé de la nouvelle didactique, qui favorise ou compromet leurs chances de progression. Et pourtant, « prendre en compte la diversité des élèves » constitue l'une des dix compétences que tout professeur doit obligatoirement maîtriser :

il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école autant que de besoin. (Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010)

Certes, depuis 2002, les programmes pour l'école maternelle et élémentaire préconisent la prise en compte de la réalité linguistique et la (ou les) langue(s) parlée(s) par des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle et l'intervention ponctuelle des locuteurs dans ces langues est favorisée. Nous sommes loin des discours de certains inspecteurs de l'Éducation nationale qui, dans les années 70, à La Réunion, affirmaient avec force qu'il fallait interdire le créole même dans la cour de récréation et le « fusiller » (Cellier, 1997). L'institution ne prône plus explicitement une idéologie anti-créole et n'attribue plus au basilecte la responsabilité de l'échec scolaire mais en ne prescrivant que des instructions vagues et très générales, en ne

fournissant aucun moyen de les mettre en œuvre et en ne proposant pas une formation solide aux maîtres sur la didactique et la pédagogie du français en milieu créole, elle ruine les chances d'une cohabitation harmonieuse des langues au sein de la classe. Ainsi, lorsque des énoncés métis ou créoles surgissent dans la classe, les enseignants, démunis, ne peuvent compter que sur leurs compétences linguistiques, leur expérience pédagogique et leur histoire langagière qui fait parfois état d'un rapport aux langues très complexe et peu serein.

Les enquêtes réalisées auprès de maîtres montrent que les enseignants se répartissent en deux groupes : dans le premier (environ 66 % de l'effectif), les énoncés métis et créoles lors de situations formelles sont pris en compte mais presque systématiquement opposés à un modèle figé représenté par la norme fantasmée du français standard, décrite par les grammaires de référence. La moitié de ces maîtres-là stigmatise ces productions et parfois fortement, ce qui semble avoir pour conséquence de réduire les interventions des élèves et en particulier de ceux qui ne possèdent pas encore les moyens linguistiques pour s'exprimer en français. L'autre moitié survalorise la formulation des productions en français sans toutefois porter de jugement de valeur. Certes, ces enseignants permettent aux élèves d'appréhender les normes d'usage mais en ne traitant pas les essais français intra-linguistiques réalisés, elle n'invite pas à prendre appui sur des bases, sur du « déjà-là » pour construire des aptitudes solides en français.

Le deuxième groupe est constitué par environ 34 % des enseignants qui choisissent tout bonnement d'ignorer le basilecte et les « mélanges » et ne réagissent pas sur la forme des énoncés produits.

Dans la majorité des cas, ces formes sont perçues comme « non académiques » et souvent dévalorisées car considérées comme les indicateurs d'une maîtrise précarisée du français ou d'un déficit langagier. Très rarement, elles apparaissent comme une « compétence à communiquer langagièrement (...) possédée par un acteur qui maîtrise, à des degrés divers, plusieurs langues » (Coste, Moore et Zarate, 1999 : 12) et qui mettrait en jeu des capacités interactives, discursives et cognitives (manifestation de certains modes d'articulation entre les différentes compétences de base). Selon Marie-Madeleine Bertucci,

l'école a une vocation d'unité et d'universalité. Dans ces conditions la différence ne peut avoir aucune place. C'est la raison pour laquelle l'ethnicité, le plurilinguisme, le multiculturalisme qui sont à l'heure actuelle des questions cruciales que l'école a à résoudre ne trouvent que peu de réponses et n'ont guère de place. La différence est perçue comme un handicap socioculturel qu'il convient de compenser, elle est comprise non pas comme une richesse mais comme une lacune. La norme reste bien la recherche de l'identité, de la similitude. (2010 : 179)

En se montrant indifférente aux productions effectives et en ne les légitimant pas ou peu, l'école contribue à leur minoration et à l'insécurité des locuteurs. Les progrès des élèves ne s'en trouvent alors pas favorisés. Si l'on ajoute à cela, la non-adaptation des programmes, les étalons nationaux qui ont tendance à majorer les difficultés effectives des apprenants et les choix didactiques souvent centrés sur un code linguistique réducteur et désocialisé, on comprend mieux, en partie du moins, les mauvais résultats de La Réunion et sa place constante d'avant-dernier dans le classement général académique. Ainsi, nous enregistrons 16 % de scores inférieurs à 33 % d'items réussis, contre 7 % au plan national, soit plus du double d'élèves reconnus comme « en très grande difficulté ». Au DNB (Diplôme National du Brevet), le taux moyen de réussite, de 1995 à 2005, est de 69,5 % contre 76,4 % dans l'Hexagone, soit un écart de moins 6,9 points. Enfin, le taux de redoublement en 6^{ème} est lui aussi supérieur à celui de la métropole : 9,8 % contre 6,1 %, soit un écart de plus 3,7 points. Cela conforte, en revanche, l'idée, chez les parents et les enseignants, que commencer à parler en créole et à l'aide de formes interlectales constitue un obstacle à la réussite des élèves réunionnais et que les énoncés de ce type doivent être limités en classe.

Face à ces mauvais résultats, les enseignants, souvent désemparés et impuissants, reportent la responsabilité de leur non-réussite sur les élèves et l'usage du créole et des hybridations constitue le seul indicateur de la difficulté scolaire et un puissant critère disqualifiant (Lebon-Eyquem et Robert, 2012). L'apprenant créolophone est celui qui ne maîtrise pas la seule norme acceptée par l'école et une généralisation abusive va l'associer à la difficulté des apprentissages et le condamner à être définitivement en « échec scolaire » : « il parle mal, il n'a pas le niveau » ; « il utilise un gros créole » ; « il parle comme un caniard⁸ » ; « il utilise un français makot⁹ ».

L'élève créolophone va alors concentrer tous les attributs péjoratifs dont sont habituellement affublés, dans l'espace métropolitain, les élèves en difficulté et il est accusé de tous les maux : d'être de « mauvaise volonté », « de mauvaise foi », « paresseux », « frondeur », « insolent », « rétif à l'autorité », « en opposition » et même parfois « bête », « incapable de quoi que ce soit », « nul », « bon à jeter », « irrécupérable », « gravement incompetent » ou encore « délinquant », « fumeur de zamal¹⁰ », « vandale », « capable de tout », « perdu », « irrécupérable ».

Cette vision massive et uniforme de l'élève créolophone, qui entraîne marginalisation et discrimination, favorise également la ségrégation parce qu'elle vise à mettre en place des frontières, des territoires, des sous-espaces distincts, à « mettre au dehors du groupe » initial (Bulot, 1999) et relève de la « glottophobie » (Blanchet, 2010) :

on considère en France « comme normal parce que banal et ainsi légitimé, de stigmatiser les pratiques non conformes par des propos glottophobes, d'avoir des comportements glottophobes, dont le caractère pourtant profondément altérophobe (xénophobe voire raciste) est à la fois escamoté par le fait qu'on regarde la langue comme un objet en soi en le déconnectant du monde social et qu'on prétend ainsi vouloir généreusement faire « progresser » les malheureux locuteurs des « patois » et autres « parlars déformés ». (Arditty et Blanchet, 2008 : 1)

Ces attitudes discriminatoires ne sont malheureusement pas spécifiques au terrain réunionnais et le provençal, le gallo, les langues de l'immigration ont subi le même discrédit. Ailleurs que dans les sociétés créoles, on constate des positionnements différents, voire profondément antagonistes des enseignants. Il existe un

hiatus énorme entre, d'une part, ce que les acteurs de cet enseignement-apprentissage vivent forcément au quotidien (l'expérience de la pluralité linguistique, les compétences sociolinguistiques qu'ils mettent en œuvre à chaque instant, les pratiques linguistiques effectives qu'ils vivent) et, d'autre part, la vision des langues et de leurs usages qu'ils adoptent et mettent en œuvre dans l'enseignement. Un autre hiatus frappant est celui qui apparaît entre, d'une part, les valeurs générales, les convictions éthiques et politiques de nombre de ces acteurs (enseignants, concepteurs de programmes, etc.) qui peuvent être de type humaniste, bienveillant, réprouvant les violences et les discriminations, et, d'autre part, leurs attitudes éducatives, qui relèvent exactement du contraire : violence symbolique, discrimination linguistique et sociale, mépris, injustice, non respect de la dignité des personnes... (Blanchet, 2010 : 222)

Mais dans les sociétés créoles, ce hiatus est amplifié, engendrant des attitudes presque schizophréniques ; les mêmes énoncés peuvent selon la formalité de la situation de communication, être fortement valorisés et constituer les points d'appui de revendications identitaires ou être totalement rejetés et stigmatisés de façon extrêmement violente. Parce que La Réunion se trouve à 10 000 kilomètres de sa métropole, ses habitants ont besoin d'affirmer

⁸ Un caniard est un individu vulgaire.

⁹ Un français makot est un français qui n'est pas académique, un mauvais français.

¹⁰ Zamal : cannabis.

avec plus de force leur appartenance au territoire national, aussi le français est-il davantage érigé en langue sacrée de l'unité nationale et ce sont les contextes formels qui lui permettront de jouir de son pouvoir. Tout comme en métropole, l'école est chargée de la francisation et d'inculquer la norme dominante. Mais la soumission des Réunionnais à l'idéologie linguistique nationaliste va s'avérer inconditionnelle et totale. Elle constituera un moyen de témoigner leur reconnaissance et leur loyauté à leur ancienne puissance coloniale qui les a reconnus Français à part entière depuis la départementalisation. Afin de payer leur tribut, les Réunionnais vont s'appliquer à dénigrer et à exclure les formes « non académiques » qui menacent la « féodalité » du français. Le créole et les énoncés interlectaux sont considérés comme des périls qu'il s'agit d'éradiquer et représentent des fautes de comportement puisqu'étroitement liés à « l'incapacité à se sortir de l'esclavage et de la colonisation » (Prudent, 2005 : 364). Seul le français standard, épuré et homogénéisé, abstrait du monde social, peut être érigé en objet d'étude.

Quant aux « avancées » au niveau institutionnel du créole, elles sont constituées par quelques mesures parcellaires mises en place pour tenter de respecter les directives académiques et ministérielles et elles ne satisfont que quelques militants. Parmi elles, la création du Capes créole, qui a entraîné peu d'incidences sur le rendement du système éducatif réunionnais. Ces propositions ministérielles en faveur du créole peuvent même comporter des risques car elles constituent en quelque sorte de la « poudre aux yeux » et dispensent les autorités académiques d'actions réellement efficaces pour l'école (Chaudenson, 2006). Il semblerait également que les problématiques essentielles n'aient pas été abordées. Ainsi, a été mis en œuvre « un enseignement de la LCR¹¹ sans savoir quels seront la place et le rôle de la LCR dans le système éducatif domien » (Chaudenson, 2006 : 235). Le bilan en matière de LCR reste très mitigé en raison du manque d'une réelle politique linguistique spécifique dans l'île. Tout laisse croire que l'on demeure dans le domaine du symbolique avec des résistances qui s'avèrent encore très prégnantes.

Dès lors, on comprend mieux la territorialisation des pratiques, la négation voire l'éradication de la diversité linguistique dans l'espace scolaire et l'échec scolaire d'une majorité de petits Réunionnais. L'on comprend mieux également pourquoi la situation ne peut que perdurer : l'école opérant une sélection sociale grâce à l'enseignement du français normé, seule une minorité de plurilingues maîtrisant les normes scolaires peut réussir. Cette élite, accédant aux positions de pouvoir, ne fera que reproduire et appliquer les mêmes schémas qui ont contribué à son ascension sociale.

Conclusion

Après l'affirmation d'une diglossie, qui confinait par exemple chez Cellier (1985) à la « dysglossie », tant le conflit était chargé d'affect, nous sommes partie du constat d'une certaine décrispation récente des attitudes face aux énoncés créoles et interlectaux (Bavoux, 2002). Cependant, alors que l'on pourrait croire que la population accepte l'image du créole langue populaire ou régionale, il a été montré que la stigmatisation est toujours de mise dans les contextes formels et notamment dans l'espace scolaire : « par nature, l'institution scolaire réproouve tout ce qui se heurte aux normes et présente un caractère déviant » (Bertucci, 2010 : 179).

Pour préciser notre thèse, il convient d'avancer que la défense glottopolitique du créole langue identitaire, la victoire de certains militants sur le plan du droit (Capes créole, classes bilingues, ouverture de filières universitaires prestigieuses, épreuves au baccalauréat) a créé un modèle sociolinguistique homogénéisant, le créole étant de plus en plus vécu comme une

¹¹ Langue et Culture Régionale.

« langue comme les autres » et cette représentation du bilinguisme n'est pas qu'un progrès. Le combat pour l'orthographe est d'ailleurs significatif de cette soif d'absolu normatif de la langue autrefois minorée. Soucieux de démontrer à la population le caractère complet, entier, homogène du créole, bien des avocats de sa normalisation se retrouvent en fait de parfaits détracteurs des formes intermédiaires, plus intransigeants encore que leurs prédécesseurs créolophobes. Et ce sentiment ne semble pas près de disparaître des écoles réunionnaises car la stigmatisation des formes « mixtes » et la valorisation de l'idéologie monolingue constituent un moyen pour les insulaires de régler leurs dettes et de prouver leur loyauté à leur ancienne puissance coloniale. La prise en compte de la diversité des élèves, de l'interculturalité, de l'altérité, n'est pas pour demain.

La leçon essentielle de l'évolution du conflit linguistique est complexe : il faut que La Réunion panse ses plaies en apprenant à s'affranchir des modèles tout faits venus d'ailleurs et notamment de la Métropole. Les études créoles ont apporté à la linguistique générale l'image de langues instables où le changement est à l'œuvre différemment que dans les langues standards. Les Départements d'Outre-Mer (DOM) quittant le statut colonial offrent à l'observateur l'image de sociétés où l'acculturation adopte des rythmes surprenants et des modalités inédites. À La Réunion les langues changent de bord : selon un principe d'identité plurielle, le créole n'est pas parlé avec les mêmes normes par les blancs et par les noirs, par les jeunes et par les anciens, par les ruraux et par les urbains. Et les cantonnements dialectaux qui ont été bien décrits par la démarche dialectale des années précédentes (Barat, Carayol, Chaudenson, 1984) ne sont plus opératoires. Le débordement de frontière n'est plus l'exception mais c'est une pratique langagière commune. Tantôt effet de style, tantôt indice d'une exposition à des apports extérieurs, l'interlecte réunionnais défie encore les descripteurs. Sa prise en compte par l'école est urgente, mais elle ne se fera pas à coups de hache. La standardisation du créole qui se poursuit avec lenteur ne suffira pas à régler la question de la minoration des formes intermédiaires et le regard que posent les Réunionnais sur leurs paroles devra être nourri encore d'une abondante réflexion métalinguistique. Nous vivons une vraie mutation sociale accompagnée d'un déplacement de représentations collectives. Il s'agit de rompre avec l'idée d'une juxtaposition d'entités et de pratiques dans des espaces différents et de considérer la pluralité, d'envisager la circulation des usages, la création de réseaux, non pas comme un fantasme au service d'une image idéalisée de l'île mais comme la rencontre des langues et des cultures dans les mêmes espaces dans des relations plus apaisées, de respect. Et ce, sans tomber dans l'angélisme car le conflit linguistique n'est jamais loin.

Bibliographie

- ADELIN E., 2008a, « Les compétences linguistiques d'enfants exposés à deux langues proches : le cas réunionnais », dans *Etudes créoles*, n°1 & 2, pp. 145-175.
- ADELIN E., 2008b, *Créole et français de petits écoliers réunionnais. Prolégomènes à l'évaluation de langues proches*. Thèse de doctorat sous la direction du Pr Prudent L. F., Université de La Réunion.
- ARDITTY J., BLANCHET P., 2008, « La « mauvaise langue » des « ghettos linguistiques » : la glottophobie française, une xénophobie qui s'ignore » dans *REVUE Asylon(s)*, n° 4, *Institutionnalisation de la xénophobie en France*, url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article748.html>
- BAGGIONI D., 1989, « Problèmes de normalisation/standardisation du créole réunionnais, à la lumière de deux expériences lexicographiques », dans Ludwig R., *Scriptoralia*, n° 16, Tübingen, Gunter Narr Verlag, pp. 143-152.

- BARAT C, CARAYOL M, CHAUDENSON R, 1984, *Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, tome I, Paris, CNRS.
- BAVOUX C., 2000, « Existe-t-il un parler jeune à La Réunion ? Compte rendu d'une enquête auprès de six groupes d'élèves et d'étudiants », *Etudes créoles*, vol. XXIII, n° 1, pp. 34-45.
- BAVOUX C., 2001, « Pratiques langagières de lycéens réunionnais, pratiques diglossiques ? », dans Ledegen G., (dir.), *Travaux et documents, Les « parlars jeunes » à La Réunion*, n° 15, Saint-Denis : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de La Réunion, pp. 31-46.
- BAVOUX C., 2002, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Bavoux C., Robillard D (de), (dirs.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*, Paris, Anthropos, pp. 57-76.
- BERTUCCI M-M., 2010, « Insertion des migrants dans la société française : situation linguistique, territorialisation, discrimination » dans Feussy V., Lebon-Eyquem M., Moussirou-Mouyama A., Blanchet P., (dirs.), *Hétérogénéité sociolinguistique et didactique du français. Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Paris, CLD éditions, pp. 172-188.
- BLANCHET P., 2010, « Post-face en forme de coup de gueule : pour une didactisation de l'hétérogénéité linguistique contre l'idéologie de l'enseignement normatif et ses discriminations glottophobes » dans Feussy V., Lebon-Eyquem M., Moussirou-Mouyama A., Blanchet P., (dirs.), *Hétérogénéité sociolinguistique et didactique du français. Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Paris, CLD éditions, pp. 215-240.
- BULOT T., 1999, *Langue urbaine et identité*, Paris, L'Harmattan.
- CARAYOL M., 1977, *Le français parlé à La Réunion, Phonétique et phonologie*, Lille, Honoré Champion.
- CARAYOL M., CHAUDENSON R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à La Réunion » dans *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, pp. 175-190.
- CELLIER P., 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais : Essai de standardisation*, Thèse de doctorat d'État en Linguistique, Université de La Réunion / Université de Provence.
- CELLIER P., 1997, « Français-créole : Ecole » dans Hazaël-Massieux M-C., Robillard D (de), (éds.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, Paris : L'Harmattan, pp. 411-424.
- CHAUDENSON R., 1992, « Continuum intralinguistique et interlinguistique » dans *Etudes créoles, Analyse de la variation des créoles : diglossies et continuum*, Saint-Denis, Université de La Réunion, pp. 9-46.
- CHAUDENSON R., 2006, « Compte rendu », dans Fattier D., (coord.), *Etudes créoles, Vers une didactique du français en milieu créolophone*, Actes du colloque du Cap-Vert, Vol. XXVIII, Paris : L'Harmattan, pp. 227-242.
- COSTE D., MOORE D., ZARATE G., 1997, « Compétence plurilingue et pluriculturelle », Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- DECAMP, D., 1971, « Toward a generative analysis of a post creole speech continuum », dans Hymes D., (ed.), *Pidginization and créolization of languages*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 349-370.
- DUPUIS R., 2000, « Les parlars jeunes de La Réunion. L'exemple de groupes de jeunes musiciens du sud de l'île », *Etudes créoles*, vol. XXIII, n° 1, pp. 28-46.
- DUPUIS R., 2001, « Parlars jeunes et rap à La Réunion : étude de cas », dans Ledegen G. (dir.), *Travaux et documents, Les « parlars jeunes » à La Réunion*, Saint-

- Denis : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de La Réunion, pp. 145-170.
- FATTIER D., 2001, « CAPES de langues et cultures régionales « option créole » ou « option créoles » ? Un point de vue » dans *Etudes créoles, Cultures, langues, société. CAPES créole(s) : le débat*, Vol XXIV, n°1, Paris : L'Harmattan, pp. 156-163.
- FERGUSON C. A., 1959, « Diglossia », dans *Word*, XV, pp. 325-340.
- GEORGER F., 2004, *Didactiser le contact créole/français. L'exemple d'une classe maternelle bilingue à La Réunion*, Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- GEORGER F., 2005, *Approche du système de communication linguistique de certains enfants réunionnais. Réflexion sur le langage en situation de contact de langues*, Mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- GEORGER F., 2011, *Créole et français à La Réunion, une cohabitation complexe*, Thèse de doctorat sous la direction du Pr Prudent L. F., Université de La Réunion.
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., 1978, *Les français devant la norme*, Paris, Champion.
- LAURET O., 2011, *Paroles de jeunes Réunionnais. Approche descriptive et épilinguistique d'un juvénolecte*, Roudenn Graphik, Plérin.
- LEBON-EYQUEM M., 2004, *Paroles réunionnaises entre créole et français : dynamique conversationnelle et productions interlectales*, Mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- LEBON-EYQUEM M., 2007, *Une approche du développement langagier de l'enfant réunionnais dans la dynamique créole-français*, Thèse de doctorat sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- LEBON-EYQUEM M., 2008a, « La dodo lé la. Stylistique du « mélange » à La Réunion : à la recherche de l'efficacité pragmatique endogène », dans Bavoux C., Prudent L. F. et Wharton S. (dirs.), *Normes endogènes et plurilinguisme ENS*, Lyon, pp. 153-175.
- LEBON-EYQUEM M., 2008b, « L'organisation de l'espace urbain réunionnais par l'évaluation sociale des pratiques langagières », dans Bulot T., (dir.) et de Labridy L., *Cahiers de linguistique. Revue de sociolinguistique et de sociologie de la langue française. Sociolinguistique urbaine des zones créolophones*, Bruxelles, Editions Modulaires Européennes, pp. 33-50.
- LEBON-EYQUEM M., 2010a, « Analyse d'interventions pédagogiques en situation de contacts de langues : comment les enseignants traitent-ils les énoncés « mélangés » à La Réunion ? », dans Feussy V., Lebon-Eyquem M., Moussirou-Mouyama A., Blanchet P., (dirs.), *Hétérogénéité sociolinguistique et didactique du français. Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Paris, CLD éditions, pp. 61-89.
- LEBON-EYQUEM M., 2010b, « Productions interlectales réunionnaises dans la dynamique créole-français », dans Blanchet P., Martinez P., *Pratiques Innovantes du Plurilinguisme Emergence et prise en compte en situations francophones*, Paris, AUF, Archives contemporaines, pp. 37-64.
- LEBON-EYQUEM M., ROBERT Christine, 2012, « La « grande difficulté scolaire » comme stigmat sociolinguistique » dans Lebon-Eyquem M., Bulot T., Ledegen G., (dirs.), *Ségrégations, normes et discrimination(s). Sociolinguistique urbaine et migration*, Bruxelles, Editions Modulaires Européennes, pp. 95-142.
- LEDEGEN G., 2001, « Les « parlers jeunes » en zone rurale à La Réunion : une pré-enquête sur le rapport à la ville de la part de jeunes en insertion professionnelle », dans Ledegen G. (dir.), *Travaux et documents, Les « parlers jeunes » à La Réunion*, Saint-

- Denis, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de La Réunion, pp. 89-112.
- LEDEGEN G., 2003, « Regards sur l'évolution des mélanges codiques à La Réunion : l'avènement de l'interlecte », dans Ledegen G. (éd.), *Anciens et nouveaux plurilinguismes*. Actes de la 6^{ème} Table Ronde du Moufia, Cortil-Wodon, Editions Modulaires Européennes, pp. 175- 186.
- LEDEGEN G., 2010, « Réalités et paradoxes du contact créole-français à La Réunion : « tééé atta je te raconte un zaffaire », dans Wolff E., Watin M., (éds.), *La Réunion, une société en mutation, Univers créoles 7*, Paris, Anthropos, pp. 101-121.
- LÜDI G., PY B., 1986, *Etre bilingue*, Berne, Peter Lang.
- NAJEDE M., 2004, *Vitalité des particularités lexicales réunionnaises et attitudes et représentations face au « français de La Réunion »*. *Enquête sociolinguistique*, Mémoire de Maîtrise, Université de La Réunion.
- NEU-ALTENHEIMER I., MARIMOUTOU JC. C., BAGGIONI D., 1988, « Névrose diglossique et choix graphiques (« ç » en catalan et « k » en créole de La Réunion) », dans Baggioni D., Marimoutou JC. C., (éds.), *Cuisines/Identités*, Université de La Réunion, pp. 159-177.
- NOEL A., 2012, *Intérêt de l'analyse des représentations linguistiques et des pratiques langagières à La Réunion dans la pratique orthophonique. Pour une meilleure évaluation des compétences langagières des enfants réunionnais*. Mémoire de Master 2 Science du langage sous la direction de Lebon-Eyquem M., Université de La Réunion.
- OESCH-SERRA C., PY B., 1996, « Présentation », *Aile*, n° 7, pp. 3-8.
- PRUDENT L. F., 1981, « Diglossie et interlecte », *Langages*, n° 61, pp. 13-38.
- PRUDENT L. F., 1993, *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, Thèse de Doctorat d'État en Sciences du Langage, sous la direction de Marcellesi J-B., Université de Rouen.
- PRUDENT L. F., 2005, « Interlecte et pédagogie de la variation en pays créole », dans Prudent L. F., Tupin F., Wharton S., (éds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne, Peter Lang, pp. 359-378.
- PRUDENT L. F., MERIDA G. J., 1984, « An langaj kréyol dimi-panaché... : interlecte et dynamique conversationnelle » dans *Langages*, n° 74, Larousse, pp. 31-45.
- PY B., 2004, « Quelques remarques sur les notions d'exolinguisme et de bilinguisme », dans Gajo L., Moore D., Serra C., (éds.), *Un parcours au contact des langues, Textes de Bernard Py commentés*, pp. 187-200.
- RAPANOËL S., 2007, *Les langues à l'école primaire de La Réunion : des représentations diglossiques aux pratiques interlectales*, Thèse de doctorat en Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des langues, sous la direction des Pr. Billiez J. et Prudent L. F., Université Stendhal Grenoble 3.
- ROBILLARD D. (de), 2002, « Visages de l'hétérogénéité linguistique des communautés créoles. Contacts, diglossie, continuum, interlecte » dans Bavoux C., Robillard D (de), (dir.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*, Paris, Anthropos, pp. 35-55.
- ROBILLARD D. (de), 2007, « La linguistique autrement : altérité, expérientiation, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le Titanic ne coule pas », dans Blanchet P., Calvet L.-J., Robillard D. (de) (éds), *Un siècle après le cours de Saussure : la linguistique en question, Carnets de l'atelier de sociolinguistique*, n° 1, Paris, L'harmattan, pp. 81-228, <http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?article46>.

- ROBILLARD D. (de), à paraître, « Interlecte » : Outil ou point de vue épistémologique sur « la » linguistique et les langues ? Sémiotique ou herméneutique ? », dans Simonin J., Wharton S., *Sociolinguistique du contact, Dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Editions.
- SIMONIN J., 1996, « Questionner les usages sociaux langagiers en contexte insulaire sociolinguistiquement complexe. Le cas de l'île de La Réunion. Pour un modèle d'analyse interactionnelle », dans Richard-Zappella J., (éd.), *Le questionnement social*, IRED, Université de Rouen, pp. 335-339.
- SIMONIN J., 2001, « Discours, interactions sociales et communications médiatisées », dans Watin M. (dir.), *Communication et espace public. Univers créoles 1, Paris, Anthropol-Economica*, pp. 82-102.
- SOUPRAYEN-CAVERY L., 2005, « Contacts de langues à La Réunion. Un voyage à travers la traduction français / créole », dans Prudent L. F., Tupin F., Wharton S., (éds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne, Peter Lang, pp. 99-110.
- SOUPRAYEN-CAVERY L., 2010, *L'interlecte Réunionnais : approche sociolinguistique des pratiques et des représentations*, L'Harmattan, Paris.
- WHARTON S., 2003a, « Formation des enseignants dans les aires créolophones : Comment évaluer la politique linguistique à l'œuvre ? Selon quels critères ? », dans Tupin F. (dir.), *Ecole et éducation*, Paris, Anthropol, pp. 231-253.
- WHARTON S., 2003b, « Maitresse ! Maman a gagné un bébé ! », dans *Le Français Aujourd'hui*, David J. (coord.), n° 143, pp. 1-11.
- WHARTON S., 2005, « La sociolinguistique à l'épreuve des institutions en situation diglossique », dans Prudent L. F., Tupin F., Wharton S., (éds.), *Du plurilinguisme à l'école, vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne : Peter Lang, pp. 20-36.
- WHARTON S., 2006, « Pour développer la compétence varilingue en situation interlectales : une didactique intégrée des langues », dans Wharton S. (coord.), *Etudes créoles. Le créole dans l'école : paroles nomades*, vol. XXVIII, n°2, pp. 147-180.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Légrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Mickaël Abecassis, Laura Abou Haidar, Salih Akin, Sophie Babault, Margaret Bento, Philippe Blanchet, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Daniel Coste, Régine Delamotte, Jean-Michel Eloy, Monica Heller, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Marinette Matthey, Véronique Miguel Addisu, Muriel Molinié, Marie-Louise Moreau, Claudine Moïse, Isabelle Pierozak, Didier de Robillard, Daniel Véronique.

Laboratoire Dysola – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425